

Zodiac Aerospace communique

Plaisir, le 17 septembre 2010 – La société Zodiac Aerospace a été informée de la résiliation d'un commun accord, à effet de ce jour, du pacte d'actionnaires conclu le 14 décembre 2006, et modifié le 24 septembre 2009, entre la société Foncière, Financière et de Participations – FFP et certains actionnaires familiaux.

A cette occasion, la société FFP, qui détient environ 5,9% du capital et 5,1% des droits de vote exerçables¹, a affirmé qu'elle souhaite demeurer actionnaire et représentée au conseil de surveillance aux côtés des actionnaires familiaux, et qu'elle soutient la stratégie promue par le management à qui elle fait toute confiance pour poursuivre avec réussite le développement du groupe comme il l'a fait jusqu'à présent.

Les pourcentages de droits de vote exprimés ci-dessus ne tiennent compte que des droits de vote exerçables en assemblée générale, c'est-à-dire qu'ils ont été calculés en réduisant le dénominateur du nombre d'actions auto détenues, qui sont privées de droits de vote.

Zodiac Aerospace est un leader mondial des équipements et systèmes aéronautiques, à destination des avions commerciaux, régionaux, d'affaires, ainsi que des hélicoptères et du spatial. Zodiac Aerospace compte 19000 employés dans le monde et a réalisé un chiffre d'affaires de 2,2 Md€ en 2008/2009, à travers ses trois branches d'activité : Aerosafety & Technology, Aircraft Systems et Cabin Interiors.

Prochains rendez-vous: Chiffre d'affaires annuel et du T4 20 septembre 2010*

* après bourse

CONTACT ZODIAC AEROSPACE

Pierre-Antony VASTRA

Tél: +33 (0)1 61 34 25 68

PierreAntony.Vastra@zodiacaerospace.com

61, rue Pierre Curie – BP1 78373 PLAISIR CEDEX **CONTACT PRESSE - IMAGE 7**

Grégoire LUCAS

Tel: +33(0) 1 53 70 74 94 / glucas@image7.fr

Flore LARGER

Tél: +33 (0) 1 53 70 74 91 /flarger@image7.fr
CONTACTS ANALYSTES - KEIMA COMMUNICATION

Emmanuel DOVERGNE

Tél: 01 56 43 44 63 / emmanuel.dovergne@keima.fr

¹ Le pourcentage de droits de vote exprimés ci-dessus ne tient compte que des droits de vote exerçables en assemblée générale, c'est-à-dire qu'il a été calculé en réduisant le dénominateur du nombre d'actions auto détenues, qui sont privées de droits de vote.